



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Et des décisions du Maire prises par délégation

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2023

ADMINISTRATION – INTERCOMMUNALITÉ :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention SNE permettant à la Commune de continuer d'enregistrer les demandes de logements sociaux en Mairie.
- Le Conseil Municipal décider de créer un tarif de restauration « Cantine PAI »

FINANCES – IMPÔTS – PATRIMOINE :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la vente de la parcelle B 423
- Le Conseil Municipal approuve la décision modificative du budget n°3
- Le Conseil Municipal attribue une subvention à USEP Marcellaz pour l'année 2023-2024
- Le Maire, par délégation, a accepté le devis suivant :

			HT	TTC
14/09/2023	Travaux divers électricité (fibre Mairie, éclairage terrain de foot, éclairage parc enfant)	Patrick GROS	2 350.00€	2 820.00€

URBANISME – DROIT DE PRÉEMPTION :

- Le Maire, par délégation, a renoncé au droit de préemption sur les biens suivants :

Parcelle	Propriétaire	Adresse	Bâtie/Non bâtie
A1290 et A1295	SALVI et BENEDETTI	383 route de Bonnaz	Oui
A 1193 et A1194	JOBARD	726 route de Findrol	Oui
A 1355 et A1357	LOGA	Route du Quart d'Avoz	Non

Affiché et Publié sur le site internet de la Commune le : 15 septembre 2023